

B-EXCURSION POUR GROUPES

Pour les groupes à partir de 15 voyageurs

Réduction : sur le train, l'entrée et le transport terminal

⊙ 2^{ème} classe ⊙ Aller-retour

OÙ L'UTILISER ?

Pour un voyage aller-retour entre 2 gares ou points d'arrêt belges et éventuellement le transport terminal en bus ou tram entre la gare de destination et une attraction.

POUR QUI ?

- Pour les groupes qui souhaitent visiter, en train aller-retour à un tarif avantageux, une attraction reprise dans l'offre B-Excursion.
- Le groupe est constitué au minimum de 15 ou 20 voyageurs payants, en fonction de la B-Excursion. Le groupe est sous la direction d'un responsable désigné nominativement qui est contractuellement responsable vis-à-vis de la SNCB.

OÙ L'ACHETER ?

- Une B-Excursion pour groupes doit faire l'objet d'une réservation. Le responsable du groupe réserve le voyage en groupe au préalable et à temps auprès du Contact Center de la SNCB :
 - via le formulaire de demande sur letrain.be (rubrique Loisirs & Découvertes)
 - ou par tél. au 02 528 28 28 (7 jours sur 7, de 7h à 21h30).La réservation est gratuite.
- La réservation peut être faite :
 - au plus tard 12 jours ouvrables (du lundi au vendredi, sauf jours fériés légaux) avant la date de départ. Le responsable du groupe effectue le paiement par virement. Le montant doit être sur le compte de la SNCB au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Les billets sont envoyés par la poste au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ.
 - au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ si les billets sont retirés et payés au guichet d'une gare convenue au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ.
- Le Contact Center de la SNCB réserve :
 - les places assises dans les trains
 - le cas échéant, le transport terminal aller-retour en bus ou tram
 - la visite de groupe à une ou plusieurs attraction(s) en cas de réservation obligatoire.
- Le Contact Center de la SNCB accorde la B-Excursion pour groupes pour autant :
 - qu'il y ait suffisamment de places assises disponibles à bord des trains pour le trajet, les horaires et à la date souhaités
 - que le transporteur terminal et le(s) gestionnaire(s) de l' (des) attraction(s) aient donné leur accord au Contact Center pour la réservation (en cas de réservation obligatoire).Si ce n'est pas le cas, le Contact Center recherche la meilleure alternative possible en concertation avec le responsable du groupe.
- Une B-Excursion pour groupes peut être achetée au maximum 180 jours avant la date de départ.



SUR QUEL SUPPORT ?

Papier.

COMMENT L'UTILISER ?

- Une B-Excursion pour groupes est composée de plusieurs éléments :
 - un billet collectif pour le voyage en train aller-retour en 2^{ème} classe entre deux gares ou points d'arrêt déterminés (pas des Zones)
 - si le transport terminal est inclus, un billet collectif pour les trajets aller-retour en bus ou en tram. Dans une B-Excursion pour groupes, le transport terminal en métro avec la STIB n'est jamais inclus. Le groupe doit acheter ses tickets de métro lui-même.
 - un ou plusieurs bon(s) collectif(s) d'entrée à une ou plusieurs attraction(s).
- Le billet de train est valable pour un voyage aller-retour en 2^{ème} classe pour le trajet et à la date qui sont mentionnés sur celui-ci, et exclusivement dans la ou les voiture(s) des trains à bord desquels des places assises ont été réservées pour le groupe.
- Tous les participants du groupe doivent voyager ensemble à bord des trains convenus et occuper uniquement les places assises qui leur ont expressément été réservées.
- Si les trains empruntés ne sont pas ceux à bord desquels des places assises ont été réservées pour le groupe, un montant forfaitaire supplémentaire¹ sera perçu.
- Pendant le voyage, le responsable du groupe doit être en possession de la confirmation de réservation (formulaire C3) et de tous les billets collectifs de la B-Excursion pour groupes.
- Le voyage aller doit être effectué avant le voyage retour.
- Le groupe ne peut pas voyager via un itinéraire alternatif².
- Les gares de départ et de destination sont toujours deux gares ou points d'arrêt bien déterminés (pas des Zones). Si la gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone, le groupe ne peut pas circuler librement à l'intérieur de cette(s) Zone(s).
- Le groupe ne peut pas s'éloigner de sa gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser sa gare de destination pour y revenir. La B-Excursion pour groupes est valable uniquement entre les gares de départ et de destination mentionnées. En cas de changement de gare de départ, la modification doit être demandée au Contact Center au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Voir aussi : LE GROUPE PEUT-IL UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?
- Si la gare de départ ou de destination du groupe est Brussels Airport – Zaventem, les portiques de cette gare seront ouverts par l'intervention d'un steward étant donné qu'il n'y a pas de billets individuels.
- Les groupes ne peuvent emporter ni vélos, ni tandems, ni animaux.
- Le bon d'entrée à l'attraction permet au groupe d'entrer directement. Pour certaines attractions, le responsable du groupe doit cependant passer d'abord à la caisse pour retirer un voucher qui permet l'ouverture des portiques d'accès.
- Les règles générales de l'attraction s'appliquent également aux détenteurs d'une B-Excursion pour groupes. Dans certaines attractions, les poussettes ou landaus ne sont pas autorisés. Consultez préalablement le site internet de l'attraction pour savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

LA COMPOSITION DU GROUPE PEUT-ELLE ÊTRE MODIFIÉE ?

Il est possible de modifier la composition du groupe :

- **AVANT délivrance des billets au groupe :**
Le responsable du groupe demande la modification au Contact Center de la SNCB. Le Contact Center modifiera la réservation dans la mesure du possible.
 - Une augmentation du nombre de participants du groupe est possible s'il y a des places assises disponibles à bord des trains.

¹ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport

² Voir lexique



- Une diminution du nombre de participants du groupe est possible au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ du voyage.
- **APRÈS délivrance des billets au groupe :**
Le responsable du groupe demande la modification au guichet de la gare.
La composition du groupe peut être augmentée ou diminuée de 10 voyageurs au maximum.
 - Une augmentation du nombre de participants du groupe est possible jusqu'au jour du voyage, au plus tard 30 minutes avant le départ du train. Il n'y a pas de garantie de places assises pour les voyageurs supplémentaires.
 - Une diminution du nombre de participants du groupe est possible au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ. Lors du remboursement, des frais administratifs³ sont déduits par personne payante ne voyageant plus.

En cas de diminution du nombre de participants, le groupe doit cependant toujours être composé au minimum de 15 ou 20 voyageurs payants, en fonction de la B-Excursion.

A QUEL PRIX ?

- Le prix d'une B-Excursion pour groupes varie selon :
 - le nombre de voyageurs composant le groupe
 - la distance kilométrique de l'itinéraire le plus court entre la gare de départ et la gare de destination du groupe telles que prévues pour la B-Excursion pour groupes, selon l'une des trois de distance suivantes :
 - zone A : jusqu'à 34 km
 - zone B : de 35 à 69 km
 - zone C : à partir de 70 km
- Certaines B-Excursions pour groupes connaissent un tarif fixe unique, indépendamment de la distance de l'itinéraire.
- Par 15 ou 20 voyageurs payants (en fonction de la B-Excursion), 1 voyageur bénéficie gratuitement d'une B-Excursion pour groupes. Chaque voyageur qui voyage gratuitement reçoit un billet de train gratuit.
- Tous les participants du groupe paient le même tarif, même les enfants de moins de 12 ans. Ceux-ci bénéficient également de places assises réservées. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas accompagner gratuitement un groupe en possession d'une B-Excursion pour groupes.
- Les personnes qui voyagent avec un autre titre de transport valable n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du prix de la B-Excursion pour groupes, ni pour le calcul du nombre de voyageurs gratuits. Ils ne bénéficient pas de places assises réservées.
- Les réquisitoires ne sont pas acceptés comme moyen de paiement pour une B-Excursion pour groupes.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le responsable du groupe doit demander le remboursement ou l'annulation du voyage en groupe au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de départ :
 - au Contact Center de la SNCB si les billets n'ont pas encore été délivrés
 - au guichet si les billets ont déjà été délivrés. Dans ce cas, les billets seront remboursés avec une déduction des frais administratifs⁴ par personne payante ne voyageant plus.
- En cas de remboursement partiel, le nombre minimum requis de voyageurs payants doit être respecté, sans quoi la B-Excursion pour groupes n'est plus d'application.
- Une B-Excursion pour groupes n'est pas remboursable :
 - si elle a été achetée entièrement ou partiellement avec un bon de compensation, un bon d'échange ou un chèque vert (Écochèque, Eco Pass)
 - si la demande de remboursement ou d'annulation du voyage en groupe a été introduite moins de 5 jours ouvrables avant la date de départ
 - en cas de billets utilisés partiellement

³ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport

⁴ Voir "Tarifs" des Conditions de Transport



- en cas de perte ou de vol
 - s'il a été défini et communiqué spécifiquement pour la B-Excursion pour groupes.
- Le fait que des places assises réservées soient occupées ne donne droit à aucune forme d'indemnité ou de remboursement.
 - Si un retard de train, une correspondance ferroviaire manquée ou la suppression d'un train a des conséquences sur l'utilisation des titres de transport pour De Lijn ou TEC, ces titres de transport inutilisés ou partiellement utilisés ne sont pas remboursés par la SNCB.
 - Si la fermeture d'une attraction n'a pas été communiquée préalablement et à temps par le gestionnaire de l'attraction à la SNCB, la SNCB remboursera la B-Excursion pour groupes sans aucune indemnité supplémentaire.
 - La responsabilité de la SNCB se limite au voyage en train. En cas d'accident ou de manquement qui sont la responsabilité du transporteur terminal et du (des) gestionnaire(s) de l' (des) attraction(s), la SNCB n'accordera ni remboursement, ni indemnité.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Il n'y a pas de surclassement possible pour les B-Excursions pour groupes.

LE GROUPE DOIT-IL PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si le groupe voyage au départ ou à destination de la gare de Brussels Airport – Zaventem, la Redevance Diabolo pour chaque voyageur payant est comprise dans le prix du billet. Le supplément est compté automatiquement 2 fois : 1 fois pour le voyage aller et 1 fois pour le voyage retour. Les personnes voyageant gratuitement doivent encore acheter un billet Redevance Diabolo tant pour le voyage aller que pour le voyage retour.
- Si le groupe utilise la gare de Brussels Airport – Zaventem uniquement pour prendre une correspondance, la Redevance Diabolo n'est pas d'application.

QUE PERMET LE BILLET ?

- **LE GROUPE PEUT-IL FAIRE UNE HALTE DURANT LE VOYAGE ?**
Non. Les membres du groupe doivent voyager ensemble entre deux gares ou points d'arrêt déterminés et dans les trains à bord desquels des places assises leur ont été réservées.
- **LE GROUPE PEUT-IL CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Non. La destination du voyage en groupe correspond au lieu de l'attraction qui a été prévue pour la B-Excursion pour groupes et pour laquelle des places assises leur ont été réservées dans un ou plusieurs train(s) déterminé(s).
- **LE GROUPE PEUT-IL UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
 - Non. La B-Excursion pour groupes est valable uniquement entre les gares de départ et de destination mentionnées. En cas de changement de gare de départ, la modification doit être demandée au Contact Center au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de départ. Celui-ci modifiera la réservation pour autant qu'il y ait des places assises disponibles à bord des trains pour le trajet aller-retour supplémentaire.
 - La B-Excursion pour groupes ne peut être combinée ni avec un titre de transport en trafic international, ni avec un titre de transport en trafic transfrontalier.

